

RÉTRIBUTIONS - CONVENTION COLLECTIVE TUEJ-APASQ

En vigueur jusqu'au 30 juin 2023, à moins qu'une nouvelle entente soit négociée d'ici là

Cachets minimums

Décors	3 214,88 \$
Costumes	3 214,88 \$
Éclairages	2 123,55 \$
Son	2 123,55 \$

Redevances minimums - dès la 1^{re} représentation pour un minimum de 10

Décors	26,15 \$
Costumes	26,15 \$
Éclairages	21,61 \$
Son	21,61 \$

Déductions et contribution sur cachet pour tous les contrats

Cotisation syndicale	4% déduction
CSAS part concepteur	2% déduction
CSAS part producteur	13,0% contribution

Déduction sur redevances pour tous les contrats

Cotisation syndicale	4% déduction
----------------------	--------------

Pour les concepteurs non membres de l'APASQ

Permis de travail	5%
-------------------	----

Pour tous les détails, référez-vous à la convention collective TUEJ-APASQ